

L'action extérieure de la France contre la dégradation des terres et la désertification

2011



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

“ La désertification, les événements extrêmes, la montée des eaux sont des enjeux de sécurité, voire de survie. Les pays développés ont un impératif de solidarité. ”

Nicolas Sarkozy,
Président de la République française.
Conférence sur les changements climatiques
des Nations unies, New York, 2007.

La désertification et la dégradation des terres, un enjeu qui nous concerne tous

Contrairement aux idées reçues, la dégradation des terres et la désertification (DTD) ne se limitent pas aux seules terres arides du continent africain. Ces processus affectent près de la moitié de la surface de la planète, une centaine de pays sur tous les continents et un tiers de la population mondiale parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. Ces phénomènes ont augmenté depuis une soixantaine d'années du fait de la croissance démographique, de pratiques d'exploitation des ressources naturelles inadapées et d'irrégularités climatiques croissantes.

Un problème de développement et d'environnement

La désertification est comprise, à tort, comme l'extension des déserts existants, alors qu'il s'agit de la dégradation des terres due aux activités humaines en zones sèches.

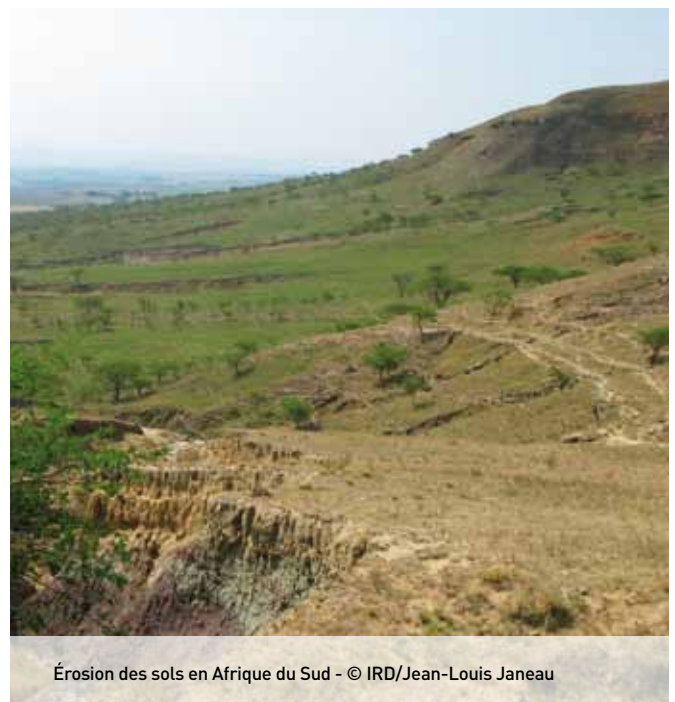
La **dégradation des terres** réduit ou détruit la capacité des terres à produire (agriculture, foresterie, pastoralisme). Elle résulte d'activités humaines excessives ou inadapées (surpâturage, mauvaise gestion des terres, prélèvement excessif de bois de feu) entraînant l'érosion, la perte de fertilité et la salinisation des sols. La baisse de la productivité des sols atteint 50 % dans certaines régions. Le stade ultime de la dégradation est irréversible : les sols deviennent alors stériles.

On parle de **désertification** lorsque cette dégradation a lieu dans un environnement climatique **à faible pluviosité**. Selon l'article 1 de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD, Paris 1994), celle-ci désigne « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ».

Les conséquences de la DTD sont multiples sur l'environnement (érosion des sols, manque d'eau,

disparition de la végétation et de la faune sauvage, baisse de la fertilité des sols et de la biodiversité) **et sur les populations** (pauvreté, famine, migrations, conflits). Ainsi, parmi les 8 objectifs antipauvreté que visent les **Objectifs du millénaire pour le développement** d'ici 2015, lutter contre la DTD contribue à en atteindre deux : réduire l'extrême pauvreté et la faim, et assurer un environnement durable.

La DTD entraîne les populations rurales, notamment les petites agricultures familiales des pays en développement, dans des **spirales de pauvreté** : plus leurs besoins augmentent, plus ils surexploitent les ressources naturelles dont ils dépendent pour leurs revenus et leur alimentation, et plus celles-ci se dégradent. La **sécurité alimentaire** est alors menacée. La variabilité des cours des produits agricoles est un facteur supplémentaire de fragilité.



Érosion des sols en Afrique du Sud - © IRD/Jean-Louis Janeau



Le développement agricole et rural dans les pays en développement et l'avenir des petites agricultures familiales sont en jeu. En effet, **les principaux acteurs de la lutte contre la DTD sont les agriculteurs et les éleveurs**, dont la plupart n'ont pas assez de moyens pour mener cette lutte. Il est nécessaire qu'ils soient soutenus par leurs organisations villageoises et professionnelles, la société civile, les scientifiques et les États. L'aide publique au développement (APD) doit prendre la mesure de l'ampleur de la DTD et des catastrophes prévisibles si l'on n'agit pas ; elle seule peut dégager des financements suffisants pour lutter contre la DTD.

Une grande partie de notre planète touchée

La DTD est l'un des grands défis de l'humanité : 2 milliards de personnes sont menacées, et il faudra nourrir 9 milliards d'habitants d'ici 2050...

Les pays les plus exposés sont africains, au nord comme au sud du Sahara, plus particulièrement les pays du Sahel, de l'Afrique orientale et australe. Ces phénomènes concernent aussi une grande partie de l'Asie orientale et centrale, de la Chine, du cône sud de l'Amérique. La DTD touche également **les pays développés** : en Europe méditerranéenne, en Australie ou en Amérique du Nord. Elle devient préoccupante lorsqu'elle affecte des zones plus vastes, notamment lors de longues périodes de sécheresse.

LA DÉGRADATION DES TERRES ET LA DÉSERTIFICATION EN CHIFFRES

- Près de la moitié de la surface de la planète est concernée.
- **Tous les continents sont menacés** : 37 % des zones arides sont en Afrique, 33 % en Asie, 14 % en Australie. Il en existe aussi en Amérique et sur les franges méridionales de l'Europe. Les régions arides menacées occupent **40 % des terres**, dont **66 % sont déjà affectées** (3,6 milliards d'hectares en 2000) et 10 à 20 % sont gravement dégradées.
- Parmi les terres arides frappées par la désertification, **93 % sont des pâturages**, 6 % des cultures pluviales et 1% des cultures irriguées.
- **Le tiers de l'humanité est touché.**
- Si rien n'est fait, **10 millions d'hectares de terres arables** (1/5^e de la France) seront perdus chaque année.

Millenium Ecosystem Assesment, 2005



Zones les plus touchées par la désertification

- Déserts
- Zones soumises à la désertification

D'après ISPRA
Union européenne



Carte du développement selon l'indicateur du développement humain (IDH)

- IDH élevé
- IDH moyen
- IDH faible

D'après le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) modifié (2000)

Sols, climat et biodiversité : un même combat

La DTD réduit la capacité de stockage du carbone des plantes et des sols et accélère les émissions de carbone. Les changements climatiques actuels risquent d'intensifier ces processus et leurs conséquences socio-économiques et environnementales.

Or, le principal moyen pour l'agriculture de réduire ses émissions est de mieux séquestrer le carbone dans les sols. L'usage des techniques antiérosives, et de protection des sols en particulier, est un remède potentiel.

La DTD diminue la biodiversité. La disparition du couvert végétal entraîne une érosion génétique, la destruction d'habitats d'espèces animales et végétales ainsi qu'une réduction des espèces cultivées et donc de la sécurité alimentaire.

Lutter contre la DTD intègre l'aménagement d'espaces garantissant la réhabilitation des écosystèmes et la sauvegarde d'espèces et de paysages.

Les orientations stratégiques de la coopération française

La France s'est dotée en 2006 d'un **cadre d'orientation stratégique** fixant ses priorités en matière d'actions de lutte contre la DTD. **L'objectif principal est de favoriser la mise en œuvre d'actions bénéficiant directement aux populations touchées.** La France agit à tous les niveaux d'action (du local à l'international) et avec **tous les acteurs du développement et de la société civile** afin de créer un contexte favorable à la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte.

Agir à l'échelle locale : décentralisation et émergence de la société civile

La prise en compte et la participation des populations locales sont indispensables à la réussite des actions de lutte contre la DTD. La France appuie la gestion décentralisée des ressources naturelles et l'émergence de la société civile, afin que cette lutte bénéfi-

cie directement aux populations touchées. La France agit au niveau local pour :

- **définir des projets durables** grâce à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs locaux (dont les groupements d'agriculteurs et d'éleveurs), au financement de petits projets locaux et à la gestion contractuelle des ressources naturelles et à l'accès au foncier ;
- **mettre en œuvre des projets durables** via l'appropriation par les acteurs locaux, la formation de techniciens, des activités alternatives à l'agriculture, la médiation entre scientifiques et producteurs pour mieux diffuser les résultats de la recherche et la reconnaissance des savoir-faire locaux.

DES ACTIONS AUX MULTIPLES FACETTES

- Gestion intégrée des ressources naturelles (GRN) et foncières.
- Conservation et restauration des sols.
- Amélioration des systèmes de production agricole et d'élevage.
- Gestion de l'eau agricole.
- Gestion durable des forêts.
- Aménagement des bassins versants.
- Surveillance environnementale, systèmes d'alerte précoce et de prévision/gestion des sécheresses, suivi-évaluation de la désertification.
- Promotion de techniques de gestion durable des terres pour l'adaptation au changement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Promotion et appui à l'élaboration/mise en œuvre de cadres stratégiques de lutte.
- Amélioration de la gouvernance locale.
- Appui au processus de décentralisation.
- Renforcement des capacités des acteurs de la GRN.
- Valorisation des produits agricoles, forestiers, d'élevage.
- Diversification des activités pour soulager la pression sur les ressources.



Système d'irrigation traditionnelle (Tunisie) - © IRD/Jean Pouget



Agir à l'échelle nationale : mise en œuvre de stratégies et de plans d'action dans les pays affectés

La France soutient l'élaboration de politiques et de stratégies nationales cohérentes et intégrées. Le renforcement des structures d'État, des processus de décentralisation et de bonne gouvernance est nécessaire pour mieux faire participer la société civile. La recherche, la diffusion et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des ressources naturelles sont essentielles. L'action de la France au niveau national vise à :

- **soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de lutte contre la DTD** qui soient en lien avec la société civile et prioritaires dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. La sécurité foncière et l'accès aux ressources naturelles sont encouragés.

- **développer et promouvoir des systèmes et des techniques de gestion durable des ressources naturelles** en renforçant la capacité de recherche nationale et la promotion de pratiques durables comme l'agroécologie dans les pays affectés.

Depuis 2005, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a mis en place un instrument de programmation de son aide bilatérale dans les pays de la zone de solidarité prioritaire, principalement l'Afrique et la Méditerranée : **le document cadre de partenariat** (DCP). À ce jour, une trentaine de DCP établis entre la France et des pays affectés prennent en compte la gestion durable des ressources naturelles et des terres.

L'INITIATIVE RÉGIONALE ENVIRONNEMENT MONDIAL ET LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION EN AFRIQUE SAHÉLIENNE (IREMLCD)

L'IREMLCD, mis en œuvre par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) depuis 2003, finance des projets locaux conçus et réalisés par la société civile de restauration des milieux dégradés dans les États membres du CILSS.

Ce projet bénéficie de l'appui du MAEE et d'un financement de 3 millions d'euros du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Il a financé 30 microprojets (jusqu'à 100 000 euros par projet) : dispositifs antiérosifs, lutte contre la pauvreté, renforcement des capacités, etc.

Son originalité est de permettre à de petits projets d'acteurs locaux d'accéder à des financements internationaux pour mettre en œuvre des techniques simples et peu coûteuses de lutte tel le zaï* (culture en poquets, c'est-à-dire des semis dans des trous remplis de compost) et de les diffuser via les organisations paysannes.

* Coût : 100 euros par hectare.



Aménagements agricoles, région de Tahoua (Niger) - © IRD/B. Bonnet

Agir à l'échelle régionale et sous-régionale pour lutter au-delà des frontières

Les grandes sécheresses des années 1970 en Afrique subsaharienne et du Nord ont conduit à développer, entre pays voisins à problématiques comparables, des méthodes communes de suivi environnemental et de prévention des risques alimentaires et des conflits. **La France soutient politiquement, financièrement et techniquement des organisations régionales et sous-régionales africaines** tels l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Au niveau régional, la France :

- **appuie la construction, la diffusion, la mise en œuvre de méthodologies communes et partagées** en contribuant aux programmes de surveillance environnementale de l'OSS ;
- **structure l'action sous-régionale et la coordination entre États voisins** en soutenant les actions du CILSS et de l'OSS : prévention des risques alimentaires et de sécheresse, gestion des ressources en eau partagées, accompagnement des pays membres pour la mise en œuvre de la lutte contre la DTD, etc. ;
- **développe de nouvelles thématiques de recherche communes** : des travaux sont en cours sur les coûts économiques et sociaux de la DTD et sur les indicateurs de suivi de la DTD et d'impact des actions de lutte.

L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL (OSS)

Cette organisation régionale regroupe 22 pays africains et leurs organisations sous-régionales, des pays du Nord, des agences des Nations unies et la société civile. Elle joue un rôle essentiel dans la concertation et la coopération régionale africaine pour la surveillance des ressources naturelles et de leur bonne gestion, la capitalisation des savoir-faire et la diffusion de nouvelles technologies de lutte. Elle soutient ses pays membres dans les processus nationaux et sous-régionaux de mise en œuvre de la CNULD et facilite les relations Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Parmi ses programmes phares :

- inventaire, modélisation et gestion concertée des ressources en eau souterraines partagées ;
- observation écologique à long terme ;
- outils d'aide à la décision et systèmes d'alerte précoce à la sécheresse ;
- mobilisation de l'expertise africaine.

UNE AGRICULTURE DURABLE POUR LUTTER EFFICACEMENT

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a développé des systèmes de culture fondés sur le **semis direct sur couverture végétale permanente (SCV)** : le sol n'est pas travaillé, et une couverture végétale le couvre en permanence. Le SCV permet de lutter contre la DTD et le réchauffement climatique en stoppant l'érosion des sols, en facilitant l'infiltration et la rétention de l'eau pluviale, en stabilisant les rendements agricoles et en fixant le carbone.

L'Agence française de développement (AFD), le FFEM avec le MAEE et le Cirad, ont joint leurs efforts pour développer le SCV dans des pays pilotes. Depuis 2009, cette initiative s'est élargie au Maghreb, à l'Asie du Sud-Est, à l'Afrique orientale et au sud du Sahara, afin de diffuser ces techniques, renforcer le caractère scientifique de leurs impacts et capitaliser les savoir-faire.



Visite d'une parcelle paysanne gérée en SCV (Nord Cameroun)
© IRD/Olivier Barrière



Agir à l'échelle internationale pour définir les politiques globales

La France a appuyé la création de la CNULD et s'est engagée à soutenir les efforts des pays menacés en ratifiant cette convention. En étroite liaison avec l'Union européenne, elle est active dans les enceintes internationales (Organisations des Nations unies, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Banque mondiale...) et au sein de cadres de concertation multibailleurs comme l'initiative TerrAfrica. L'action internationale de la France vise à :

- **promouvoir sa vision ambitieuse** de lutte contre la DTD à l'échelle mondiale ;
- **faciliter la participation des négociateurs des pays les moins avancés**, notamment africains, aux débats internationaux ;
- **faciliter l'implication dans ces débats de la société**

civile au Nord et au Sud. L'échange entre ONG, organisations de solidarité internationale et acteurs du développement est favorisé ;

- **impliquer les scientifiques** pour formuler des thématiques pertinentes de lutte contre la DTD et diffuser les connaissances. La France a participé à la création du premier réseau scientifique mondial sur ce thème (DesertNet International) et à la première conférence scientifique de la CNULD (Buenos Aires, 2009) ;

- **prendre part à l'élaboration des orientations stratégiques des institutions multilatérales** en soutenant les organes de la CNULD. La France appuie la stratégie décennale de la Convention (2008-2018) et favorise le développement de nouveaux projets, notamment en Afrique, auprès du FEM et de son équivalent français (FFEM), ainsi qu'une meilleure synergie entre les trois conventions environnementales internationales.

UNE PLATEFORME DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DURABLE DES TERRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Six ans après la création du programme TerrAfrica, la gestion durable des terres (GDT) en Afrique subsaharienne a progressé. Une douzaine de pays ont développé leur plan national d'investissement en GDT selon l'approche multiacteur et multisecteur promue par TerrAfrica. Ce dernier comptabilise aujourd'hui près de 4 milliards de dollars d'investissements et engagements en GDT dans une trentaine de pays.

Il a aussi contribué à l'amélioration et à la diffusion des connaissances sur la GDT (cf. l'ouvrage *La pratique de la gestion durable des terres*, TerrAfrica, 2011. <http://knowledgebase.terrafrica.org>). TerrAfrica, aujourd'hui piloté par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), offre une plateforme permettant la coordination des acteurs internationaux et régionaux engagés dans la GDT en Afrique.



Retour des transhumances (Mali) - © IRD/Olivier Barrière

Les efforts déployés par la coopération française

Des engagements budgétaires conséquents

L'ensemble des engagements financiers pris par la France pour lutter contre la DTD, en appui à des projets/programmes de **coopération bilatérale avec les pays affectés** s'élève à près de **100 millions d'euros par an** (période 2008/2009). **Les actions se concentrent principalement en Afrique et en Méditerranée.** La France contribue à l'effort des **institutions multilatérales**, notamment la CNUCLD.

Elle soutient des organisations ou des fonds intervenant dans des domaines liés à la DTD tels que le développement agricole et rural durable ou la préservation des ressources naturelles. Citons, par exemple, le FEM, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elle est aussi l'un des principaux contributeurs au Fonds européen de développement (FED).

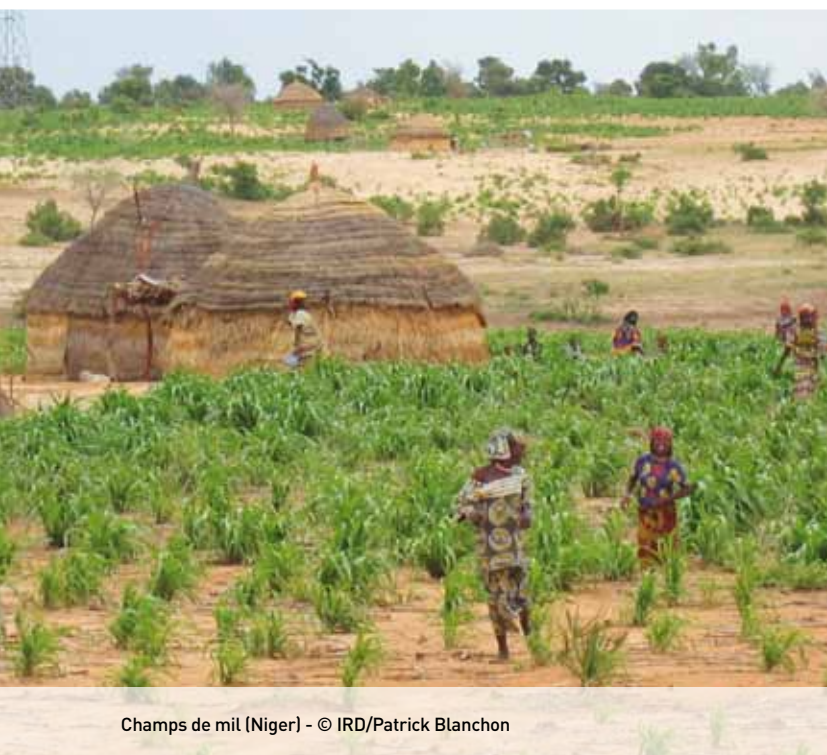
Au niveau national, la France finance des actions de renforcement des capacités d'animation, de formation

et de plaidoyer liées à la DTD. Elle appuie le Comité scientifique français de la désertification (CSFD) et le Groupe de travail désertification (GTD) pour leurs rôles de mobilisation de la communauté scientifique et de la société civile française.

Une forte mobilisation des acteurs institutionnels français

Les actions financées par l'**Agence française de développement** (AFD), principal opérateur-pivot de la France, représentent **85 % de l'effort français bilatéral au titre de la lutte contre la DTD** (près de 85 millions d'euros par an d'engagements en 2008-2009). L'AFD soutient les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux dans des secteurs thématiques liés à la DTD et apporte un appui aux opérations de solidarité internationale portées par les ONG.

Le FFEM, fonds public bilatéral pour la protection de l'environnement mondial, a consacré **près de 9 millions d'euros** par an (2008-2009) au financement de projets de terrain de lutte contre la DTD.



Champs de mil (Niger) - © IRD/Patrick Blanchon

L'ACTION DE LA FRANCE EN CHIFFRES (2008-2009)

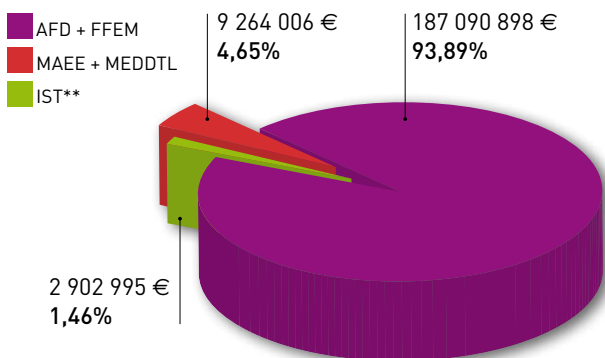
- **100 millions d'euros par an** dédiés aux actions de lutte contre la DTD dans les pays affectés (aide bilatérale).
- **137 engagements de coopération bilatérale** et appui de **261 projets de lutte** dans les pays affectés.
- **73 ONG françaises et 70 ONG du Sud** impliquées dans ces projets.
- **Une centaine de collectivités locales françaises** engagées dans des partenariats de coopération décentralisée.
- **30 DCP** établis entre la France et des pays affectés incluant la thématique de la gestion durable des ressources naturelles et des terres.
- **Implication des institutions scientifiques et des universités françaises.**



Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) conduit et coordonne les relations internationales de la France. Étant le point focal de la CNULD, il participe aux réunions de ses organes ainsi qu'aux instances de coordination internationale. Il appuie la structuration sous-régionale en Afrique via l'OSS et le CILSS. Il finance également plusieurs contributions multilatérales et soutient l'initiative TerrAfrica. Il appuie la mobilisation des ONG et des scientifiques ainsi que les partenariats de coopération décentralisée entre les collectivités locales françaises et celles des pays du Sud.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) appuie le MAEE pour le suivi de la CNULD. Il apporte son soutien à l'OSS et à la mise en réseau des acteurs français de la société civile impliqués dans la lutte contre la DTD (GTD) ainsi qu'au CSFD.

Engagements bilatéraux de la France avec les pays affectés* (2008-2009)



* Les projets concernés ne visent pas tous la lutte contre la DTD prioritairement mais y contribuent indirectement.
** Information scientifique et technique.

Le rôle essentiel de la société civile française

Deux acteurs principaux mobilisent la communauté scientifique et les organisations de la société civile (OSC) en France : le Comité scientifique français de la désertification (CSFD) et le Groupe de travail désertification (GTD).

Le CSFD mobilise les experts français issus des disciplines scientifiques concernées afin de produire, diffuser et valoriser des connaissances, de servir de guide et de conseil aux décideurs politiques et aux acteurs de terrain. Il renforce le positionnement de cette communauté dans le contexte international.

Les **principales institutions scientifiques françaises** [par exemple le Cirad et l'Institut de recherche pour le développement (IRD)] soutiennent celles des pays affectés et mènent des programmes de recherche sur les enjeux de la DTD.

LE GTD : UN RÉSEAU FRANÇAIS D'ACTEURS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le Groupe de travail désertification (GTD) trouve sa force dans la diversité de ses membres : ONG, CSFD, collectivités locales et dans l'interface qu'il joue avec les pouvoirs publics français sur la DTD. Animé par le Centre d'actions et de réalisations internationales, il est le porte-parole de la société civile française dans les enceintes de la CNULD. Il vise à :

- mobiliser les acteurs et développer une concertation aux niveaux national et international ;
 - mutualiser, capitaliser et communiquer les savoirs ;
 - renforcer les capacités des acteurs et des institutions.
- Le GTD est une force de proposition en France et au sein de réseaux d'ONG en Europe (European network initiatives on Desertification), au Sahel (Réseau Sahel Désertification) et dans le monde (Drynet).



Atelier de lancement du Réseau Sahel Désertification (RéSaD) au Niger - © CARI

Les OSC françaises jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la DTD.

Les pouvoirs publics français ont développé des partenariats solides et travaillent de manière concertée avec le **GTD**, plateforme des OSC françaises de solidarité internationale mobilisées dans le domaine de la lutte contre la DTD et de la gestion des ressources naturelles.

Le GTD et le CSFD permettent une représentation et une participation active de la société civile et de la communauté scientifique françaises dans des **réseaux européens et mondiaux** : Drynet (réseau mondial visant à renforcer les capacités des OSC intervenant dans le développement des zones arides et la gestion des ressources naturelles), DesertNet International (réseau international pluridisciplinaire et plateforme de discussion scientifique), etc.

Un appui fort des acteurs de la coopération décentralisée

Une véritable dynamique est engagée en France pour mobiliser les collectivités locales françaises (villes, communautés d'agglomération, départements, régions...) pour la lutte contre la DTD.

Une centaine de collectivités locales françaises sont impliquées dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales dans les pays affectés afin d'appuyer la décentralisation et la prise en charge par ces dernières de leurs nouvelles compétences.

INVESTIR EN TERRES ARIDES EST RENTABLE

- Si rien n'est fait, 100 milliards d'euros par an seront perdus, soit 0,5 à 1,5 % du PIB des pays les plus affectés ;
- 300 euros par an et par hectare pendant trois ou quatre ans, c'est le coût pour restaurer des sols dégradés et leur rendre leur potentiel productif ;
- 10 milliards de dollars par an sont nécessaires pendant dix ans pour redresser la situation d'une grande partie des agricultures familiales affectées ;

- localement, les taux de retour sur investissement atteignent jusqu'à 30 %.

Des conditions sont nécessaires pour attirer les investisseurs publics ou privés : amélioration et stabilité des politiques publiques dans les domaines clés (investissements, sécurité juridique et foncière, prix agricoles, éducation, santé, paix civile).

Resource mobilization, FEM/MM 2006.



Les travaux du barrage de Bada (Mali) - © Les amis de Bada



LES SEPT ENGAGEMENTS DE LA FRANCE

- 1. Promouvoir** une approche ambitieuse de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification en tant qu'instrument de développement pour les zones sèches sur tous les continents.
- 2. Optimiser** les synergies entre les stratégies de lutte contre la dégradation des terres et la désertification, et celle contre la pauvreté, celles de l'adaptation aux changements climatiques, de préservation de la biodiversité, de gestion de l'eau et de promotion de la sécurité alimentaire.
- 3. Sensibiliser** les décideurs et les populations dans les pays du Sud et du Nord aux enjeux de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification.
- 4. Viser** une mise en œuvre renforcée de la CNULD et en faire un axe fort de la politique de la coopération française en matière de développement durable, notamment vis-à-vis des pays africains affectés.
- 5. Renforcer** la composante scientifique de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification en privilégiant une approche écosystémique globale.
- 6. Soutenir** les actions sur le terrain en liaison avec la société civile et la communauté scientifique.
- 7. Concourir** à une meilleure gouvernance internationale de l'environnement afin de répondre aux défis planétaires de façon efficace et cohérente.



Récolte des piments en Tunisie - © IRD/Jean Champion

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats
Direction des biens publics mondiaux



Philippe Thiebaud,
*Directeur des biens publics
mondiaux*



Philippe Lacoste,
*Directeur adjoint des biens
publics mondiaux*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr